

"Pays de la Loire 2040" : quelle qualité du cadre de vie ?



Le Conseil économique social environnemental régional (CESER) a invité les 47 Conseils de développement des Pays de la Loire à s'interroger sur «*Quelle qualité du cadre de vie demain ?*».

Pour Benoit Cailliau, Président du CESER, il a semblé intéressant de croiser les regards du CESER, saisi de cette question par le Président de Région, Jacques Auxiette, avec l'expérience concrète et de terrain des Conseils de développement, pour mieux retenir l'attention de ceux qui décident de l'avenir de nos territoires.

Ces troisièmes rencontres entre le CESER et les Conseils de développement des Pays de la Loire interviennent en amont des 3^{ème} Assises régionales. Elles témoignent du rôle pivot du CESER dans toute concertation relevant des thématiques régionales en œuvrant pour une bonne coordination de la consultation en région.

Partant des grandes tendances démographiques dans les Pays de la Loire, les échanges permettent de repérer là où les politiques de la Région, en propre ou en partenariat avec les autres collectivités, mériteraient d'être infléchies par anticipation pour préserver et développer les nombreux atouts de la région en termes de qualité du cadre de vie.

Notre évolution démographique est une chance interpelle le CESER

Les Pays de la Loire bénéficient d'un dynamisme démographique de longue date : 2,4 millions d'habitants en 1900, 3,6 millions aujourd'hui et 4,4 millions en 2040, si les tendances observées se poursuivent. Avec 900 000 habitants de plus en 2040, la densité moyenne s'élèverait à 128 habitants au km², soit 18 habitants de plus qu'aujourd'hui. L'axe de la Loire et le littoral seraient les principaux bénéficiaires de ce dynamisme. Sans échapper au vieillissement de la population, en 2040, la Région ne serait ni vieille, ni jeune : de 0 à 70 ans, les classes d'âges seraient équivalentes appelant la construction d'un nouvel équilibre intergénérationnel.

Attractivité, emploi, habitat, santé, équilibre des générations : quelles réponses des territoires ?

- «*Il n'existe pas de territoire sans emploi*» rappelle Louis-Marie Rivière, Président du Conseil de développement du Pays d'Angers Loire-Métropole, pour lequel l'attractivité passe par une identité et un projet de territoire porté également par les habitants. Ainsi, une association composée essentiellement de retraités met en place des parrainages pour l'emploi des jeunes. Il faut aussi anticiper, par exemple en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, impliquer tous les acteurs publics et privés pour «*instaurer un dialogue territorial au niveau de l'emploi*».
- La question de l'accès aux soins est fondamentalement liée à la qualité du cadre de vie. Exoédentaire ici, déficitaire ailleurs, la santé - sans relever de la compétence des collectivités territoriales - s'organise via une véritable action de proximité. La question des maisons de santé se pose également dans les quartiers urbains comme l'a indiqué le Président du Conseil de Développement du Pays d'Angers Loire-Métropole. Ainsi, le pôle santé de Fontenay-le-Comte est opérationnel depuis 2004. Mais avec 8 médecins pour 10 000 habitants et la disparition de spécialités, l'offre de soins reste au cœur des préoccupations du Pays Sud Vendée, regroupant 5 communautés de communes. «*Dans le cadre des politiques régionales de développement initiées par les Agences régionales de santé (A.R.S.), il existe une centralisation avec une optique départementale. Nous connaissons une difficulté plus importante, puisque nous sommes un territoire de frange*», explique Jean-Noël Naud, membre du Conseil de développement du Pays du Sud Vendée. La forte mobilisation et les partenariats entre professionnels et collectivités ont consisté à réunir les médecins, porteurs des projets de santé, puis à créer une maison médicale universitaire, projet porté par des médecins hospitaliers, ainsi qu'un cabinet multi-spécialistes, pour que les généralistes soient épaulés par des spécialistes.
- En matière d'urbanisme et d'habitat, les élus et urbanistes se penchent sur la ville désirée par ses habitants pour réinventer la ville et les solidarités sociales et intergénérationnelles. Ainsi, la CARENE, Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, a demandé à des jeunes et à des adultes habitant l'agglomération ce qui ferait la qualité du cadre de vie demain sur le territoire de la CARENE ? «*Il en est ressorti une préoccupation commune*» explique René Terrien, Président du Conseil de développement de la CARENE, «*... la qualité du cadre de vie est associée à des valeurs de mixité sociale, de solidarité et de liens sociaux et intergénérationnels... à plus de nature dans la ville... avec les jardins potagers collectifs, ... avec des jardins sur les toits et des murs végétalisés, de logements collectifs... conçus pour rapprocher les générations. Cela implique des équipements et des services de proximité, des gardes d'enfants, etc. Cela n'est pas très original. Ce qui est important est que cela soit dit aussi bien par les jeunes que par les adultes*».

Le CESER votera son étude sur la démographie et la qualité du cadre de vie le 26 novembre prochain.

>> [Télécharger le compte-rendu intégral](#)